

venants, d'un homme dont le courage et la vertu sont au-dessus de tout éloge et qui depuis trente ans enseigné dans les lointaines prairies du Nord-Ouest, aux métis et aux sauvages, qu'il y a un Dieu à aimer et à adorer ; voici ce que dit le bon père André dans ce document écrit par lui et que je tiens maintenant dans ma main :

“ La population du Nord-Ouest, sans distinction de religion et de nationalité, et je puis le dire avec, l'affirmer, en toute vérité, que dans le procès de Riel vous avez mis le doigt sur la plaie en représentant le système anormal qui nous gouvernait dans le Nord-Ouest ; blancs et métis s'accordaient à demander la cessation de ce système et à nous donner un régime qui nous donna les privilèges du gouvernement constitutionnel. Il est temps qu'il finisse, le système qui a produit de si grands malheurs et qui est de nature à en produire de plus grands dans l'avenir, si on n'y porte remède. C'est cette centralisation à Ottawa qui a produit la rébellion du Nord-Ouest.

“ Si nous avions eu un gouvernement responsable dans le Nord-Ouest, avec autorité et pouvoir de remédier aux griefs dont les métis se plaignaient depuis si longtemps, pensez-vous que nous eussions eu la rébellion dont nous déplorons tous les suites funestes ? Les demandes des métis étaient bien simples et raisonnables ; ils demandaient reconnaissance : 1° de leurs terres qu'ils occupaient sans être obligés de payer pour leur préemption ; 2° ils demandaient le privilège, comme aborigènes, d'avoir du foin et du bois pour leurs besoins ; 3° ils demandaient d'avoir sans payer aucune taxe à la Couronne ; 4° ils demandaient d'avoir leurs terres divisées en lots de rivières de 26 chaines de front sur 2 milles de long ; 5° ils demandaient d'avoir une école industrielle dans chaque grand centre de métis, entretenue par le gouvernement, pour initier leurs enfants aux connaissances nécessaires à leur situation ; 6° ils demandaient du secours pour aider les métis pauvres et s'établir sur des terres, comme une paire de bœufs, une charrue et herse, la semence pour 3 ans. Le conseil du Nord-Ouest, avait joint ses instances à celle des métis, mais sans résultat ; 7° ils demandaient des scriptions pour les métis du Nord-Ouest qui n'avaient pas reçu leur part des terres accordées par l'acte de Manitoba ; 8° ils demandaient que le gouvernement, dans la distribution des emplois dans le Nord-Ouest, eût plus d'égards à accorder aux métis les emplois qui conviennent à leurs aptitudes comme agents et fermiers pour les sauvages ; 9° ils demandaient que vu le grand nombre des métis français répartis sur les territoires du Nord-Ouest, tous les employés publics fussent obligés de connaître le français avant d'être employés par le gouvernement ; 10° avec tous les blancs, ils demandaient des représentants dans la chambre des communes à Ottawa, et un gouvernement représentatif et responsable dans le Nord-Ouest.

“ Pétitions sur pétitions, lettres sur lettres, sur les questions importantes, ont été adressées à Ottawa par les personnes influentes du Nord-Ouest et en état d'apprécier les besoins du pays ; mais le gouvernement fermait l'oreille à toutes représentations et soulevait l'indi-